



déclaration de surendettement

Par **Nico du 24**, le **20/01/2010** à **14:17**

Bonjour,

Je viens d'être assigné à comparaître au tribunal par un créancier, je suis en profession libérale depuis juillet 2009, si je déclare un surendettement quels sont les conséquences pour mon activité libérale. D'autre part quels sont les solutions envisageables pour éviter le tribunal.

Merci d'avance